



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le douze juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de la Vallonnerie – Rue de la Vallonnerie, par dérogation à l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales en session ordinaire.

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, (représentant M. Richard BIRAUD), M. Régis FREIN, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Fanny FROGER, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Patrice DELAUNAY, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Angélique PINEAU, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Christophe RICHARD, M. Sébastien BRÉGEON, M. Philippe ALLAIN, Mme Nathalie PELÉ, M. Bernard BROCHARD, Mme Odile BEAUPÉRIN, Mme Sophie CHAMPION, Mme Sophie ÉMAURÉ, Mme Jocelyne VANDENBERGUE.

Était excusé : M. Richard BIRAUD (représenté par M. Christophe PIET)

Secrétaire de séance : Mme Odile BEAUPÉRIN

*La séance est ouverte à 18h 40*

En ouverture de conseil, Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

- *Création d'un marché communal (III – A)*
- *Marché communal – Instauration d'un droit de place (III – B)*

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité**

### **I – Approbation du PV de la séance du 28 mai 2021**

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2021.

### **II – Urbanisme – Voirie – Cadre de vie - Environnement**

#### **A) Communication des demandes d'autorisation déposées**

##### **1 – Certificat d'urbanisme**

- **Délivrance, le 08/06/2021, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.21.C0018** pour un immeuble situé 6 Chemin de Guignefolle, cadastré section AH n° 224, d'une superficie de 539 m<sup>2</sup>, situé en zone Ubc du PLU.

- **Délivrance, le 08/06/2021, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.21.C0019** pour un immeuble situé 3 Passage du Boisseau, cadastré section AE n° 72, d'une superficie de 490 m<sup>2</sup>, situé en zone Ubc du PLU.

- **Délivrance, le 08/06/2021, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.21.C0020** pour un immeuble situé 3 rue du Breuil Lambert, cadastré section AA n° 247, d'une superficie de 499 m<sup>2</sup>, situé en zone Ub du PLU.

- **Délivrance, le 15/06/2021, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.21.C0021** pour un immeuble situé 14 rue de la Boulaie, cadastré section AA n° 121, d'une superficie de 560 m<sup>2</sup>, situé en zone Ub du PLU.

• **Délivrance, le 16/06/2021, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.21.C0022** pour un immeuble situé 13 Passage du Boisseau, cadastré section AE n° 67, d'une superficie de 501 m<sup>2</sup>, situé en zone Ubc du PLU.

## 2 – Déclaration d'intention d'aliéner

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibérations des 26 mai et 16 juillet 2020), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur les immeubles suivants :

Adresse	Références cadastrales	Décision N° / Date
3B rue du Breuil Lambert	AA n° 247	13/2021 du 04/06/2021
3 Passage du Boisseau	AE n° 72	14/2021 du 08/06/2021
6 Chemin de Guignefolle	AH n° 224	15/2021 du 08/06/2021
14 rue de la Boulaie	AA n° 121	16/2021 du 15/06/2021
13 Passage du Boisseau	AE n° 67	17/2021 du 16/06/2021

### *B) Liaison douce (RD 200) – Marché de travaux – Avenant n°1*

Monsieur Patrice DELAUNAY adjoint, rappelle que le conseil municipal, par délibération du 26 mars 2021, avait décidé d'attribuer le marché de travaux d'aménagement du cheminement doux en parallèle de la RD 200, à la SARL BOUCHET Francis & Fils, pour un montant total de 114 541,80 € HT (137 450,16 € TTC).

Démarrés en mai 2021, certains ajustements techniques se sont avérés nécessaires en cours de chantier. Leur incidence technique et financière s'établit comme suit :

Lot UNIQUE	Montant TTC
<b>Titulaire SARL BOUCHET Francis &amp; Fils</b>	
<b>Montant du marché initial</b>	<b>137 450,16 €</b>
<b>Avenant n° 1</b> - Pose de 3 câbles acier sur pieux en châtaigner, fourniture et pose de 4 chicanes avec demi-lisse en châtaigner, fourniture et pose de pieux et fourreaux, l'ensemble d'un montant HT de 3 298,00 €,  SOIT une plus-value TTC	3 957,60 €
<b>Montant du marché après avenant n° 1</b>	<b>141 407,76 €</b>

Cet avenant représente une augmentation de 2,88 % par rapport au montant initial du marché.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la passation de cet avenant n° 1.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- Approuve la passation d'un avenant n° 1 avec la SARL BOUCHET Francis & Fils, pour les travaux d'aménagement d'un cheminement doux (RD 200), d'un montant de 3 957,60 € TTC, ce qui a pour effet de porter le montant du marché de travaux de 137 450,16 € TTC à 141 407,76 € TTC ;**

**- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document et pièce s'y rapportant ;**

**- Dit que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget communal (Opération 205).**

### C) Informations diverses

Monsieur Patrice DELAUNAY, adjoint, fait part des informations suivantes :

➤ **ZAC de Guignefolle 2<sup>nd</sup>e tranche – Etat de la commercialisation**

Au 17 juin 2021, il reste 6 lots à vendre dont 5 avec option.

➤ **Liaison douce (RD 200)**

L'exécution des travaux est conforme au planning. Cependant, la réalisation et l'installation de la passerelle est repoussée au mois d'octobre, en raison de la pénurie mondiale du bois et de l'acier.

➤ **Accès déchetterie**

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Vezins, il est rappelé que les usagers déjà titulaires d'une carte d'accès n'ont pas besoin d'en solliciter une nouvelle. Celle-ci permet d'accéder à tous les éco-points du territoire de l'AdC et aux 2 déchetteries de Cholet.

➤ **Concours départemental des Villes & Villages Fleuris**

La venue du Jury en commune est programmée le lundi 28 juin, avec un temps de visite limité. Les résultats devraient être connus en septembre/octobre 2021.

➤ **Vente immobilière**

L'acquisition de 2 parcelles, auprès des conjoints SOULARD, que le conseil municipal avait validée lors de sa séance du 28 mai dernier, est annulée. En effet, l'un des vendeurs s'est opposé à cette cession, interrompant, de droit, la transaction envisagée.

Arrivée de Madame Sophie CHAMPION

### **III – Communication – Animation – Culture – Cohésion sociale**

Madame Fanny FROGER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Marché communal**

La CCI de Maine et Loire n'ayant pas encore formulé son avis, le conseil municipal n'est pas en mesure d'acter, par délibération, la création du marché communal.

Dans ces conditions, le 1<sup>er</sup> marché prévu fin juin ne pourra être proposé aux habitants de la commune. Mme FROGER espère que ce retard sera compensé par une mise en route à la rentrée.

➤ **Concours photographique**

Le concours s'est clôturé le 15 juin. Onze photographes amateurs y ont participé. Les modalités d'exposition et l'éventualité d'un palmarès seront évoquées lors d'une prochaine réunion de la Commission.

➤ **Inauguration**

Sans préjuger du futur contexte sanitaire, il est proposé de fixer l'inauguration du Bâtiment de Stockage et de la Salle de la Vallonnerie le vendredi 24 septembre prochain, en début d'après-midi.

Un carton d'invitation, dont la confection pourrait être confiée à un prestataire externe, sera adressé à une liste d'invités aussi large que possible.

### **IV – Bâtiments communaux – Vie économique et commerciale**

Monsieur Régis FREIN, adjoint, informe l'assemblée des points suivants :

➤ **Espace Culturel de la Boissonnière**

Les travaux de rénovation de la toiture, initialement envisagés, ne seront pas aussi conséquents que prévus. Ils consisteront, pour l'essentiel, à un simple remplacement de tuiles. Par la même occasion, il faudra procéder au nettoyage de la toiture (démoussage).

➤ **Salle de la Vallonnerie**

Comme il est précisé dans le Règlement Intérieur, les locataires peuvent, s'ils en font le choix lors de la réservation, recourir à un prestataire pour effectuer le ménage de la Salle. Le prestataire sollicité par la commune, la société Actionnet, propose un tarif forfaitaire de 134,40 € dont le locataire devra s'acquitter directement auprès de ladite société.

## **V – Vie associative – Jeunesse et Sports**

Madame Angélique PINEAU, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Conseil d'école**

Restitution de la réunion du 8 juin dernier, au cours de laquelle ont été, notamment, abordés les points suivants : présentation du RASED, effectifs de la rentrée 2021 (106 élèves), demande de renouvellement du parc informatique, bilan des actions pédagogiques, sorties scolaires de fin d'année et demande de travaux auprès des services techniques communaux.

➤ **Espace Loisirs Itinérant**

L'édition 2021 est toujours maintenue mais les inscriptions semblent marquer le pas. Une nouvelle communication va être faite autour de ce dispositif qui se tiendra sur 2 périodes de juillet.

➤ **Jeux d'enfants**

Une réflexion va être relancée pour l'acquisition et l'installation de jeux publics à destination des jeunes enfants. Des catalogues parviennent souvent en Mairie, ce qui pourra donner quelques idées et de cadrer l'enveloppe budgétaire dédiée. En parallèle, il conviendra de choisir des sites d'installation, avec les contraintes que cela peut induire.

➤ **Municipalisation des activités « Enfance »**

Momentanément suspendue en raison du confinement, les séances de travail vont reprendre à la rentrée.

➤ **Vide Grenier**

L'association « *Nuillé Loisirs* » a annoncé qu'elle organisera, si les conditions sanitaires le permettront encore à ce moment-là, son traditionnel Vide Greniers, le dimanche 12 septembre.

➤ **Réunion de la Commission**

Une réunion est programmée le lundi 5 juillet prochain, à 20h 30, à laquelle seront conviées toutes les associations communales afin de faire le point sur plusieurs éléments d'actualité.

## **VI – Divers**

### **A) Participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Cholet – Reconduction de la convention avec la ville de Cholet**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la ville de Cholet, depuis de nombreuses années, met à la disposition du Centre Médico-Scolaire (CMS) les locaux nécessaires à l'exercice de ses activités.

Le périmètre d'intervention de ce Centre inclus un certain nombre de communes de l'agglomération choletaise dont celle de Nuillé. Ainsi, selon une certaine fréquence et quand la situation le justifie, les enfants scolarisés dans les 2 écoles de la commune sont susceptibles de bénéficier de ce service de santé scolaire.

En 2018, la ville de Cholet avait demandé aux communes bénéficiant de ce service, de participer aux charges de fonctionnement des locaux ainsi mis à disposition.

S'agissant de Nuillé, le conseil municipal, par délibération du 24 janvier 2019, avait accepté cette participation qui avait été formalisée par convention d'une durée de 2 ans et pour une contribution annuelle de 293 €.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour 3 nouvelles années, à savoir : 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Il est rappelé que la participation demandée aux communes concernées est calculée sur la base des effectifs scolaires constatés à la rentrée.

Pour Nuillé, qui comptait à la rentrée 2020 et pour les 2 écoles, 150 élèves, la contribution annuelle s'éleverait à 294 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de ce dispositif de participation financière aux durée et conditions sus-indiquées.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

***- Accepte que la commune de Nuillé participe, au titre des années 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023, aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire installé sur la commune de Cholet ;***

***- Approuve le montant de la participation de la commune de Nuillé qui s'établit, par année, à 294 € ;***

***- Approuve les termes de la convention organisant les conditions de cette participation, à conclure entre la commune de Nuillé et la ville de Cholet ;***

***- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;***

***- Précise que la dépense correspondante sera imputée sur des crédits inscrits au budget communal 2021.***

***B) Renouvellement des photocopieurs – Attribution du marché***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer les photocopieurs installés au Secrétariat de la Mairie et à l'école publique de la Vallonnerie, dont la commune avait fait l'acquisition par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et dont les contrats de maintenance arrivent à échéance.

Compte-tenu du montant estimatif de ce marché, inférieur au seuil règlementaire de 40 000 € HT, une consultation simplifiée a été organisée entre 3 fournisseurs :

- Groupe TOUILLER – Angers
- DBR – Angers
- C'Pro Ouest - Cholet

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera en prenant en considération les critères indiqués ci-après par ordre décroissant d'importance :

- 1 Coût du loyer (trimestriel) du matériel ;
- 2 Coût de la maintenance (coût copie N&B et couleur, assistance informatique)
- 3 Valeur technique des matériels et des prestations techniques associées, appréciée au vu du dossier technique fourni par le candidat.

Pour chacune des propositions, les principales spécificités techniques demandées étaient les suivantes : vitesse d'impression, résolution d'impression, capacité du chargeur de documents, carte de connexion réseau, impression clé USB, capacité des cassettes papier, mémoire, compatibilité Windows, logiciel OCR embarqué, vitesse de numérisation, coût copie N&B et couleur, frais d'installation et de port d'encre, frais de gestion de facturation, délai d'intervention, localisation de l'agence de maintenance.

A la date limite de remise des offres, fixée au samedi 05 juin 2021, les trois fournisseurs consultés ont remis une offre commerciale dont Monsieur le Maire donne communication à l'assemblée et figurant en annexe de la présente délibération.

En application des critères indiqués ci-dessus, il est proposé de retenir la société C'PRO Ouest – 49300 Cholet.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

***- Décide de retenir la société C'PRO OUEST – 49300 Cholet, dont les offres s'établissent comme suit :***

<b>SITE</b>	<b>MATÉRIEL</b>	<b>LOYER TRIMESTRIEL</b>	<b>COÛT COPIE</b>
<b>Mairie</b>	<b>Canon Ira c3730i</b>	<b>369,00 € HT</b>	<b>N&amp;B 0,0025 € HT</b>
<b>Ecole publique</b>	<b>Canon Ira c3725i</b>		<b>Couleur 0,025 € HT</b>

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles se rapportant à ce marché ;

- Rappelle que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget communal.

## **VI – Informations communales et intercommunales**

### ➤ **Elections des 20& 27 juin**

Les élections départementales et régionales se tiendront, pour le 1<sup>er</sup> tour, le dimanche 20 juin et en cas de 2<sup>nd</sup> tour, le dimanche 27 juin.

Les permanences des assesseurs présents sont arrêtées pour les deux dates ainsi que la liste des scrutateurs pour les opérations de dépouillement.

### ➤ **Vente de melons**

A l'instar des années précédentes, le producteur « *Les melons d'Alfred* » seront sur la commune pour proposer une vente durant les mois de juillet et d'août, place du Breuil Lambert.

### ➤ **Plan canicule – Été 2021**

Fixation du planning des permanences pour les week-end de juillet et août 2021.

### ➤ **Valor 3<sup>E</sup>**

Présentation du rapport d'activité 2020.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,  
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h 15*

### **Prochaine séance :**

**Jeudi 15 JUILLET 2021 – Salle de la Vallonnerie – 19h 30**

***La secrétaire de séance***

**Mme Odile BEAUPÉRIN**

***Les membres présents à la séance***

<b>M. PIET</b>	<b>M. FREIN</b>	<b>Mme FROGER</b>	<b>M. DELAUNAY</b>	<b>Mme PINEAU</b>

<b>M. BROCHARD</b>	<b>Mme VANDENBERGUE</b>	<b>M. BRÉGEON</b>

<b>M. RICHARD</b>	<b>Mme PELÉ</b>	<b>Mme CHAMPION</b>

<b>Mme ÉMAURÉ</b>	<b>M. ALLAIN</b>